

1170

COLUPAS



**MODULE DE FORMATION DES RELAIS
COMMUNAUTAIRES POUR LA
VULGARISATION DES OMD A LA BASE**

**Ministère du Plan et
Du Développement Durable
(MPDD)**



SENEGAL

REMERCIEMENTS

Les chefs d'Etats et de gouvernements de 191 pays ont pris l'engagement à la conférence de New York en septembre 2000, de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. C'est la déclaration du millénaire d'où sont issus les OMD.

A moins de 10 ans de l'échéance prévue, on constate que les résultats sont mitigés. Ce qui fait dire à certains observateurs que les objectifs ne seront pas atteints dans la plupart des pays concernés.

Le constat général est que ce processus n'a pas pris en compte l'apport des populations à la base.

C'est fort de cette remarque que le COLUPAS a organisé du 05 au 06 octobre 2006 un atelier de consensus des acteurs du développement sur les OMD.

Cet atelier participatif a regroupé les représentants des différents acteurs de la vie publique à savoir les OSC, le secteur public, les bailleurs de fonds et les collectivités locales.

Dans le but d'assurer la compréhension et l'appropriation des OMD par les populations à la base, l'atelier a recommandé la conception d'outils de vulgarisation, à savoir un module de formation et un guide du relais communautaire.

Le présent manuel a été élaboré dans le but de former des relais communautaires pour répondre au besoin d'appropriation des OMD par les populations à la base.

Le COLUPAS remercie tous les partenaires qui n'ont ménagé aucun effort pour soutenir cette dynamique. Il s'agit :

- ↓ Du programme VNU,
- ↓ Du PNUD,
- ↓ Du ministère du plan et du développement durable,
- ↓ Des participants à l'atelier,
- ↓ Du modérateur et des facilitateurs de l'atelier,
- ↓ De la presse,
- ↓ Du groupe de travail qui a finalisé les outils de formation.

Le COLUPAS exhorte enfin les relais communautaires, principaux vecteurs de la dynamique, à relever le défi de l'atteinte des OMD par la participation effective des populations à la base.

Le Secrétaire Exécutif du COLUPAS

Fassory DIAWARA

NOTE D'ORIENTATION GENERALE

CONTEXTE

En septembre 2000, les chefs d'Etats et de gouvernement de 191 pays ont adopté la déclaration du millénaire. Les objectifs du millénaire pour le développement issus de cette déclaration concernent huit objectifs principaux qui visent à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Le Sénégal impliqué dans ce processus a mis en place un comité national de pilotage qui réunit tous les acteurs de la vie publique. De surcroît, le Sénégal est l'un des huit pays ciblés par le « millénaire projet » pour l'atteinte des OMD. Le processus s'est traduit, notamment, par la création de huit groupes thématiques sectoriels chargés de faire le diagnostic de tous les secteurs couverts par les OMD et de proposer un plan d'action national pour l'atteinte des objectifs. Le rapport de synthèse provisoire des groupes thématiques sectoriels a été élaboré en janvier 2005 et présenté le 8 février 2005 lors du forum national sur l'initiative du millénaire.

Le Sénégal a réalisé une importante avancée dans le processus d'atteinte des OMD, cependant la dynamique demeure ignorée par la grande majorité des acteurs. Il est urgent de remédier à cette insuffisance en impliquant d'avantage les populations à la base et leur volonté d'influer les stratégies de développement dans le cadre du dialogue politique.

Les OMD étant l'affaire de tous les citoyens, il est indispensable de rendre le processus beaucoup plus inclusif afin d'assurer l'appropriation des populations. Il s'agit, par ce biais, de faire en sorte que chaque citoyen se sente concerné et apporte sa contribution dans l'atteinte des OMD. D'où l'intérêt de les traduire dans les langues nationales, de former les acteurs à la base et d'assurer leur vulgarisation.

Le COLUPAS est une faîtière d'OSC qui a été créé le 06 aout 2001 dans la mouvance globale du processus participatif d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il regroupe toutes les composantes de la société civile à savoir : les ONG, les associations de femmes, de jeunes, les organisations de producteurs, de droits humains, de paysans, de retraités, de consommateurs, des communautés religieuses, des artistes et des associations professionnelles syndicales et patronales, les OCB etc. Pour son fonctionnement, le COLUPAS se compose d'un conseil d'administration de 14 personnes et d'un bureau Exécutif de cinq personnes.

Le COLUPAS s'est engagé dans la dynamique d'atteinte des OMD en mettant en œuvre le volet appropriation des populations à la base. Pour ce faire, le COLUPAS a conçu des outils de vulgarisation des OMD à savoir, un module de formation sur les OMD et le présent guide du relais communautaire.

GROUPE CIBLES :

Le module de vulgarisation des OMD est destiné aux relais communautaires issus de la société civile. Chaque atelier comprendra 25 à 30 participants.

BUT DE LA FORMATION :

Faciliter l'assimilation des OMD par les populations à la base en vue de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Ce module vise à améliorer les capacités des participants en Vulgarisation des OMD.

Pour cela, à la fin de l'atelier, les participants devraient être capables :

- d'acquérir des connaissances sur les OMD et leur dynamique ;
- d'assimiler les techniques leur permettant de vulgariser les OMD à la base ;
- d'outiller les population à la base en méthodes d'utilisation des OMD dans le cadre de leurs activités.

CONTENU DU MODULE

Le module s'articule autour de six (6) séances qui décrivent le processus pédagogique. Ce sont :

- 1) les OMD : objectifs/contenu et dynamique
- 2) liens entre les OMD et le DSRP
- 3) rôles et responsabilités des acteurs communautaires dans la réalisation des OMD ;
- 4) techniques de vulgarisation à la base des OMD
- 5) rôles des relais communautaires dans la vulgarisation des OMD
- 6) suivi des activités de vulgarisation

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

La démarche est participative. Elle est bâtie autour de l'approche centrée sur les méthodes accélérées de participation et s'appuie sur :

- l'information et l'apport de connaissances sur les OMD et leur dynamique
- l'application des apprentissages par les échanges d'expérience, les jeux de rôles, saynètes et récits de vie, pour faciliter l'assimilation et l'appropriation des outils

LA PROGRESSION PEDAGOGIQUE EST AXEE SUR :

- la participation active
- le développement interactif des séances,
- l'auto-évaluation

MATERIEL PEDAGOGIQUE

Il comprend :

- des questions/réponses
- des exercices de groupes
- des jeux de rôles
- des saynètes

OUTILS ET SUPPORTS

- documents sur les OMD
- guide du relais communautaire
- POR
- document sur la plate forme de Diamniadio
- document sur le NEPAD

DUREE DE L'ATELIER : trois (3) jours

MODE D'EVALUATION :

A la fin de chaque séance, une évaluation est faite grâce à :

- un jeu de questions/réponses ;
- des enseignements tirés qui permettent de vérifier le niveau d'assimilation et d'appropriation des apprentissages.

AGENDA DE L'ATELIER

Jour 1 :

09 h00 - 10h00 ouverture
10h 00 - 11h00 séance 1 : les OMD : objectifs, contenu, dynamique
11h 00 - 11h15 pause café
11h 15 - 13h30 séance 1 (suite)
13h 30 - 15h00 pause déjeuner
15h 00 - 17h30 séance 2 : liens entre les OMD et le DSRP

Fin de la journée

Jour 2 :

08h30 - 08h 45 où en sommes-nous
08h45 - 11h 00 séance 3 : rôles et responsabilités des acteurs dans la vulgarisation des OMD à la base.
11h00 - 11h 15 pause café
11h15 - 12h 45 séance 3 (suite)
12h45 - 13h45 séance 4 : technique de vulgarisation des OMD à la base
13h45 - 15h 00 pause déjeuner
13h45 - 17h30 séance 4 (suite)

Fin de la journée

Jour 3 :

08h30 - 08h 45 où en sommes-nous
08h45 - 11h 00 séance 5 : rôles du relais dans la vulgarisation des OMD à la base.
11h00 - 11h 15 pause café
11h15 - 12h 45 séance 5 (suite)
13h30 - 15h 00 pause déjeuner
13h 45 - 17h30 séance 6 : suivi des activités de vulgarisation

SEANCE 0 : OUVERTURE – PRESENTATION DES OBJECTIFS DE LA SESSION ET DU PROGRAMME

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A la fin de la séance les participants seront capables :

- de faire connaissance mutuellement
- de se présenter pour faciliter la communication ;
- de passer en revue les objectifs et la démarche de l'atelier ;
- de partager leurs attentes et craintes

ORGANISATION DE LA SEANCE :

- cérémonie d'ouverture,
- présentation des participants,
- expression des atteintes et craintes
- revue des objectifs et du programme de l'atelier,
- définition des règles du jeu,
- identification du gestionnaire du temps et du rapporteur journalier

DUREE : 1h 10mn

Séance 0 : ouverture – présentation des objectifs de la session et du programme

Progression pédagogique	Durée	Matériel / supports
<p><u>Etape 1 : mot de bienvenue de l'autorité</u></p> <p>L'autorité souhaite la bienvenue aux participants et aux facilitateurs. Il procède ensuite à l'ouverture de l'atelier.</p>	5mn	
<p><u>Etape 2 : présentation des participants</u></p> <p>Le facilitateur invite chaque participant à se présenter en donnant les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prénoms et nom - fonction - structure d'origine <p>Le facilitateur se présente aux participants.</p>	15mn	
<p><u>Etape 3 : recueil des attentes et craintes</u></p> <p>Le facilitateur invite les participants à exprimer leurs attentes et craintes par rapport à la formation. Il note toutes les idées sur du papier padex.</p>	15mn	Padex
<p><u>Etape 4 : présentation des objectifs de la formation</u></p> <p>Le facilitateur présente les objectifs de la formation et procède à leur rapprochement avec les attentes des participants. Il s'assure que les objectifs sont bien compris et ont fait l'objet d'un consensus. Il fait le lien entre les objectifs et le programme de l'atelier.</p>	15mn	Padex
<p><u>Etape 5 : présentation de l'agenda de l'atelier</u></p> <p>Le facilitateur présente l'agenda de l'atelier, négocie les horaires de démarrage, de pause et de descente. Il s'assure que le programme est validé par tous les participants.</p>	10mn	Padex
<p><u>Etape 6 : établissement des règles du jeu</u></p> <p>Le facilitateur invite les participants à définir les règles du jeu pour un bon déroulement de la formation. Ces règles sont affichées pendant toute la durée de l'atelier.</p>	10mn	Padex

SEANCE 1 : LES OMD : OBJECTIFS / CONTENU ET DYNAMIQUE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A la fin de la séance, les participants seront capables :

- 1) d'expliquer les OMD, leurs objectifs et contenu ;
- 2) de dire le processus d'élaboration des OMD ;
- 3) de dire le niveau d'atteinte des OMD au Sénégal.

ORGANISATION DE LA SEANCE :

- présentation des objectifs ;
- présentation des OMD ;
- étapes d'élaboration des OMD ;
- niveau d'atteinte des OMD au Sénégal ;
- synthèse ;
- enseignements tirés ;
- retour aux objectifs.

OUTILS

- questions / réponses
- mini exposé expérientiel

DUREE : 3h 15mn

Séance I : les OMD : objectifs, contenu et dynamique

Progression pédagogique	Temps	Matériels et supports
<p><u>Etape 1 : présentation des objectifs</u></p> <p>Le facilitateur présente les objectifs et s'assure de leur compréhension par les participants.</p>	5mn	Objectifs sur padex
<p><u>Etape 2 : présentation des OMD</u></p> <p>Le facilitateur pose les questions suivantes aux participants pour vérifier leur niveau de compréhension des OMD.</p> <p><u>Questions posées :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les OMD ? 2. Pourquoi les OMD ont été définis, à votre avis ? 3. Quel est le contenu de chaque OMD ? <p>Réponses attendues :</p> <p>Q1 : liste des 8 OMD</p> <p>Q2 : les OMD ont été définis par la communauté mondiale pour mieux axer l'aide au développement sur la lutte contre la pauvreté et renforcer à cet effet l'assistance des partenaires.</p> <p>Q3 : cf. notes aux facilitateurs.</p>	60mn	<p>Brainstorming</p> <p>notes aux facilitateurs</p> <p>Cf. OMD et contenu - notes aux facilitateurs</p>
<p><u>Etape 3 : le processus d'élaboration des OMD</u></p> <p>Le facilitateur présente le processus qui a abouti à l'élaboration des OMD et échange sur la dynamique avec les participants. Il met en exergue les grandes lignes qui ont soutenu l'élaboration des OMD.</p>	45mn	<p>Mini exposé expérientiel</p> <p>Note présentée par le PNUD et le Ministère du Plan</p>
<p><u>Etape 4 : niveau d'atteinte des OMD au Sénégal</u></p> <p>Le facilitateur échange avec les participants sur le niveau d'atteinte des OMD, les contraintes qui freinent à l'heure actuelle leur réalisation correcte. Il amène les participants à faire des propositions concrètes au plan communautaire pour l'avancée des OMD.</p>	45mn	<p>Notes de lecture ;</p> <p>Cf. expérience sénégalaise en matière de suivi des OMD (sept. 2000, Ministère du Plan et du Développement Durable)</p> <p>Les rapports de suivi.</p>

<p><u>Etape 5 : synthèse</u></p> <p>Le facilitateur invite 3 participants volontaires à faire la synthèse de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les OMD et leur contenu - sur le processus d'élaboration des OMD - sur le niveau d'atteinte des OMD et les perspectives pour avancer. 	15mn	
<p><u>Etape 6 : enseignements tirés</u></p> <p>Le facilitateur fait la synthèse de la séance et met en exergue les enseignements tirés.</p>	10mn	<p>Padex</p> <p>Fiche en encadré</p>
<p><u>Etape 7 : retour aux objectifs</u></p> <p>Le facilitateur vérifie le niveau de compréhension et d'assimilation des participants. Il pose des questions sur les différentes séquences et fait au besoin les réaménagements idoines</p>	5mn	Padex

NOTES AUX FACILITATEURS

ETAPE 2 :

LISTE DES OMD

1. réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. assurer l'éducation primaire pour tous
3. promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
4. réduire la mortalité infantile
5. améliorer la santé maternelle
6. combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. assurer un environnement durable
8. mettre en place un partenariat mondial pour le développement

CONTENU DES OMD : ETAPE 2

Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p>1 - Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</p>	<p>CIBLE 1 - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p>CIBLE 2 - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</p>	<p>1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (1993 PPA) (Banque mondiale)</p> <p>2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] (Banque mondiale)</p> <p>3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (Banque mondiale)</p> <p>4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (UNICEF-OMS)</p> <p>5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (FAO)</p>
<p>2- Assurer l'éducation primaire pour tous</p>	<p>CIBLE 3 - D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p>	<p>6. Taux net de scolarisation dans le primaire (UNESCO)</p> <p>7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (UNESCO)</p> <p>8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (UNESCO)</p>

<p>3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>CIBLE 4 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard</p>	<p>9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement (UNESCO)</p> <p>10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes (UNESCO)</p> <p>11. Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole qui sont femmes (OIT)</p> <p>12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (UPI)</p>
<p>4 - Réduire la mortalité infantile</p>	<p>CIBLE 5 - Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p>	<p>13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (UNICEF - OMS)</p> <p>14. Taux de mortalité infantile (UNICEF - OMS)</p> <p>15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (UNICEF - OMS)</p>
<p>5 - Améliorer la santé maternelle</p>	<p>CIBLE 6 - Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</p>	<p>16. Taux de mortalité maternelle (UNICEF - OMS)</p> <p>17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (UNICEF - OMS)</p>
<p>6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</p>	<p>CIBLE 7 - D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance</p>	<p>18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (ONUSIDA - UNICEF - OMS)</p> <p>19. Taux d'utilisation du</p>

	<p>actuelle</p> <p>CIBLE 8 - D'ici à 2015, avoir maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle</p>	<p>préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs (Division de la population du Secrétariat de l'ONU)</p> <p>20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des autres enfants non-orphelins âgés de 10 à 14 ans (ONUSIDA - UNICEF - OMS)</p> <p>21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liée à cette maladie (OMS)</p> <p>22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (UNICEF - OMS)</p> <p>23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie (OMS)</p> <p>24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre DOTS (la stratégie contre la tuberculose recommandée au niveau international) (OMS)</p>
<p>7 - Assurer un environnement durable</p>	<p>CIBLE 9 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la</p>	<p>25. Proportion de zones forestières (FAO)</p> <p>26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)</p>

8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

CIBLE 12 - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international

CIBLE 13 - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

CIBLE 14 - Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement

CIBLE 15 - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement

Aide publique

33. APD nette, totale et aux PMA, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (OCDE)

34. Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) (OCDE)

35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée (OCDE)

36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB (OCDE)

37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB (OCDE)

Accès au marché

38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit (CNUCED, OMC, Banque mondiale)

	viable à long terme	<p>39. Taux moyens de droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement (CNUCED, OMC, Banque mondiale)</p> <p>40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB (OCDE)</p> <p>41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales (OCDE, OMC)</p> <p>Viabilité de la dette</p> <p>42. Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'initiative PPTE et nombre total de pays ayant atteint les points d'achèvement (cumulatif) (FMI-Banque mondiale)</p> <p>43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE (FMI-Banque mondiale)</p> <p>44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services (FMI-Banque mondiale)</p>
--	---------------------	---

ETAPES 3

Dates repères ;

- **septembre 99** : le comité du développement et le comité intermédiaire ont approuvé un cadre visant à axer d'avantage les prêts de la banque mondiale et du FMI sur la lutte contre la pauvreté. Ce cadre au DSRP intègre les stratégies de réduction de la pauvreté et est élaboré par chaque pays.
- **Septembre 2000** : s'est tenu le sommet du millénaire devant les chefs d'Etat et de gouvernement de 191 pays qui se sont engagés de manière solennelle et à l'issue, les Nation Unies ont adopté la déclaration et les OMD.
La déclaration se concentre sur les préoccupations que suscitent la paix, la sécurité et le développement y compris dans les domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques. La déclaration souligne également les besoins propres à l'Afrique (cf. : - suivi des OMD ; - rapport conjoint banque mondiale / FMI).
- **2002** : le PNUD a fait des OMD le thème de son engagement à la conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey (Mexique) et au sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud)
- **Janvier 2005** : élaboration du rapport de synthèse provisoire des groupes thématiques sectoriels dont le Sénégal fait partie
- **8 février 2005** : tenue du forum national sur l'initiative du millénaire et au cours duquel le rapport de synthèse a été présenté.
- **17 octobre de chaque année** : journée internationale de lutte contre la pauvreté.

QUESTIONS CLES AUTOUR DES OMD

- Importance de la définition d'une démarche pour lutter contre la pauvreté axée sur les résultats —→ DSRP
- Des stratégies de réduction de la pauvreté alignées sur les OMD
- La nécessaire participation des acteurs du développement par le renforcement des moyens d'action des groupes cibles.
- Promotion de la transparence et de la bonne gouvernance locale

Etape 4 :

« Nous aurons le temps d'atteindre les objectifs, à l'échelle du monde entier et dans la plupart, sinon la totalité, des pays, mais seulement si nous rompons avec la routine. Cela ne se fera pas en un jour. Le succès exige une action soutenue pendant les 10 années qui nous séparent de l'échéance. Il faut du temps pour former des enseignants, des infirmiers et des ingénieurs, pour construire des routes, des écoles et des hôpitaux, pour créer de petites entreprises et de grandes sociétés qui créent à leur tour des emplois et des entreprises et de grandes sociétés qui créent à leur tour des emplois et des revenus. C'est pourquoi nous devons commencer tout de suite. Dans les quelques années qui viennent, nous devons faire mieux que doubler l'aide au développement dans le monde, sinon, il n'y aura pas moyen d'atteindre le développement dans le monde, sinon, il n'y aura pas moyen d'atteindre les objectifs. »¹

¹ Kofi A. Annan Secrétaire Général des Nations Unies : www.un.org/french/millenniumgoals

NOTES DE LECTURE

- document de présentation des OMD
- expérience sénégalaise de suivi des OMD (Direction de la Planification, 2005)
- rapport conjoint BM-FMI sur l'avancement et la mise en œuvre des documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté (2005)

SEANCE 2 : LIENS ENTRE LES OMD ET LE DSRP

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A la fin de la séance les participants seront capables :

- d'expliquer les axes du DSRP
- de faire le lien entre les OMD et le DSRP
- de dire l'intérêt du lien entre OMD et DSRP

ORGANISATION DE LA SEANCE

- présentation des objectifs
- les quatre (4) axes du DSRP
- distinction entre OMD et DSRP
- importance du lien entre OMD et DSRP
- synthèse
- enseignements tirés – bonnes pratiques
- retour aux objectifs

Outils

- exercice de groupes
- grille de comparaison OMD-DSRP
- brainstorming

DUREE : 2h 40mn

Séance 2 : liens entre les OMD et le DSRP

Progression pédagogique	Temps	Matériels et supports
<p><u>Etape 1 : présentation des objectifs</u></p> <p>Le facilitateur présente les objectifs et s'assure de leur compréhension par les participants.</p>	5mn	Objectifs sur padex
<p><u>Etape 2 : les quatre axes du DSRP</u></p> <p>Le facilitateur invite les participants, répartis en 5 groupes, à faire l'exercice.</p>	20mn	Exercice de groupes notes aux facilitateurs
<p><u>Etape 3 : exploitation de l'exercice de groupes</u></p> <p>Chaque groupe présente son travail en plénière et le discute avec le grand groupe. Le facilitateur exploite les réponses apportées et fait la synthèse.</p>	45mn	
<p><u>Etape 4 : distinction entre OMD et DSRP</u></p> <p>Le facilitateur amène les participants à faire la comparaison entre les OMD et le DSRP en utilisant la grille d'analyse. Il attire l'attention des participants sur le fait que l'Etat s'est engagé aussi bien sur le DSRP que sur les OMD.</p>	30mn	Grille d'analyse Questions / réponses Notes aux facilitateurs
<p><u>Etape 5 : importance du lien entre DSRP et OMD</u></p> <p>le facilitateur demande aux participants de dire l'intérêt qu'il y a à mettre ensemble les OMD et le DSRP</p> <p>R.A. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'élaboration budgétaire qui prend en priorité l'engagement des Etats - pour donner au DSRP des objectifs plus ambitieux - pour rendre opérationnel les OMD - pour permettre aux parties prenantes de mieux s'approprier les instruments du développement. 	30mn	Questions / réponses

<p><u>Etape 6 : synthèse</u></p> <p>Le facilitateur invite deux (2) participants volontaires à faire la synthèse de la séance sur :</p> <p>1- la distinction entre OMD et DSRP 2- le nécessaire lien entre OMD et DSRP.</p>	10MN	
<p><u>Etape 7 : enseignements tirés</u></p> <p>Le facilitateur fait la synthèse, met en exergue les enseignements tirés. Il invite les participants à identifier deux (2) bonnes pratiques pour mettre en relation OMD et DSRP.</p>	10mn	Padex
<p><u>Etape 8 : retour aux objectifs</u></p> <p>Le facilitateur vérifie le niveau de compréhension et d'assimilation des participants. Il pose des questions sur les différentes séquences et apporte au besoin les réaménagements idoines</p>	5mn	Padex

NOTES AUX FACILITATEURS

ETAPE 2 : EXERCICE DE GROUPES

Répondre aux questions suivantes :

- 1) quels sont les axes fondamentaux du DSRP
- 2) expliquez de manière concise le contenu de chaque axe

Consignes :

- les participants réunis en cinq (5) groupes répondent aux questions ;
- la durée est de 20mn ;
- chaque groupe choisit un (e) rapporteur (e) pour la présentation en plénière.

ETAPE 2 :

Les quatre axes du DSRP

- 1) Création de richesse pour une croissance pro-pauvre
- 2) Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base
- 3) Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes.
- 4) Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

Les médias populaires : le théâtre, la chanson, le taalif

- Le théâtre est très prisé par les populations. Les groupes peuvent transformer des jeux de rôles en sketches et les présenter aux communautés. Les groupes peuvent aussi décider d'inviter la troupe de théâtre locale à interpréter la pièce et la présenter lors de séances de sensibilisation.
- La chanson et le taalif sont des supports populaires intéressants, qui restent longtemps dans la mémoire.

Avantages :

- théâtre et chansons sont une manière traditionnelle de communiquer ;
- ils atteignent efficacement les gens qui ne savent pas lire ;
- ils peuvent encourager à discuter des thèmes ;
- ils peuvent renforcer et répéter les slogans et messages clés ;
- ils encouragent la participation des communautés.

Inconvénients :

- ils n'arrivent pas souvent à transmettre de manière spécifique ce qu'il faut faire.

Précautions à prendre :

- faire un plan de l'histoire et des idées que vous voulez présenter ;
- adapter le sketch ou la chanson ou le taalif à la situation ;
- la présentation doit divertir et éduquer ;
- vérifier que les messages sont clairs et faciles à suivre.

Les médias électroniques visuelles : le film vidéo, les spots de télévision

- Le film peut permettre à un grand nombre de personnes surtout les jeunes, à partager une expérience. Le film doit être suivi de discussions ciblées.
- Les spots de télévision peuvent atteindre de nombreuses personnes.

Avantages :

- le film est un excellent moyen pour sensibiliser ;
- un film bien fait est apprécié positivement ;
- le film constitue aussi un bon matériel de formation.

Inconvénients :

- le film coûte cher ;
- il nécessite des compétences techniques.

Précautions à prendre :

- des guides de discussion doivent être disponibles ;
- vérifier que les gens comprennent le message ;
- voir si d'autres organisations ont un film que vous pouvez utiliser.

Les mass médias : radio, journaux, télévision

La radio est le moyen le plus utilisé par les communautés : spots et émissions radiophoniques.

La radio peut atteindre un grand nombre de personnes de tous les âges. Les radios communautaires sont généralement disposées à présenter des programmes éducatifs dans les langues locales.

Avantages

- la radio permet de sensibiliser car elle attire l'attention ;
- elle encourage à obtenir plus d'information ;
- elle peut suggérer des actions spécifiques à entreprendre ;
- elle peut jouer un rôle important dans le plaidoyer pour la promotion des OMD ;
- la radio est suivie par les décideurs car elle reflète l'opinion publique.

Inconvénients

- si les messages sont censurés, il n'y a pas un grand impact.

Précautions à prendre

- réunir des données sur la manière dont les communautés écoutent la radio ; l'heure de grande écoute, les significations culturelles, etc. ;
- rendre les messages intéressants et attirants ;
- donner des messages simples, directs et faciles à comprendre ;
- informer au préalable le journaliste sur le thème et préparer le ensemble.

Les événements spéciaux :

Ils peuvent être organisés pour présenter un message : podium, forum communautaire, thé-débat. On peut aussi profiter des journées spéciales.

Les avantages sont les mêmes que ceux des médias populaires. Un grand avantage est que les événements spéciaux peuvent être couverts par les mass médias.

Précautions à prendre

- vérifier le calendrier pour être sûr que rien d'autre n'est organisé ce jour-là ;
- impliquer beaucoup de personnes : organiser un événement communautaire est fastidieux et prend du temps ;
- inviter d'autres organisations à participer à l'événement ;
- faire passer des messages clairs et précis ;
- demander une couverture médiatique ;
- demander aux leaders communautaires et aux artistes de participer.

La communication interpersonnelle : la causerie

La causerie est un canal d'information direct. Le contact direct réussit souvent à convaincre une personne de passer à l'action, à utiliser les informations. Un grand avantage est que la causerie peut utiliser les autres canaux de vulgarisation : affiche, théâtre, chanson, film, etc.

Des compétences spécifiques sont nécessaires pour faire une bonne causerie :

- savoir créer une bonne relation avec le groupe cible ;
- faire preuve de compréhension et de respect pour les valeurs et croyances des communautés ;
- savoir écouter et communiquer efficacement ;
- utiliser des mots simples, compris des participants ;
- faire des synthèses ;
- poser des questions pour vérifier la compréhension des participants ;
- encourager la discussion ;
- orienter avec tact les participants qui tentent de sortir du débat.

ETAPE 6 :

Enseignements tirés

- **Connaissances des canaux de vulgarisation au plan local**

- **Techniques d'utilisation des canaux de vulgarisation**

ETAPE 7 :

Bonnes pratiques

Elles portent sur l'utilisation adéquate des techniques de vulgarisation.

SEANCE 5 : ROLE DU RELAIS COMMUNAUTAIRE DANS LA VULGARISATION DES OMD A LA BASE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

À la fin de la séance les participants seront capables :

- d'expliquer le rôle du relais dans la vulgarisation des OMD à la base
- d'élaborer un plan de vulgarisation des OMD à la base

ORGANISATION DE LA SEANCE :

- présentation des objectifs
- rôle du relais communautaire
- activités pour promouvoir les OMD à la base
- élaboration du plan local de vulgarisation des OMD
- synthèse
- enseignements tirés – bonnes pratiques
- retour aux objectifs

OUTILS

- saynète
- exercice de groupes
- grille plan de vulgarisation

DUREE : 4h 00mn

Séance 5 : rôle du relais communautaire dans la vulgarisation des OMD a la base

Progression pédagogique	Temps	Matériels et supports
<p><u>Etape 1</u> : le facilitateur présente les objectifs et s'assure de leur compréhension par les participants.</p>	5mn	Objectifs sur padex
<p><u>Etape 2 : rôle du relais communautaire : jeu de rôle</u></p> <p>Le facilitateur demande à deux participants volontaires de jouer le rôle du relais communautaire en situation de vulgarisation.</p>	10mn	Indications sur le rôle
<p><u>Etape 3 : exploitation du rôle</u></p> <p>Le facilitateur demande aux participants d'identifier les rôles et comportements d'un relais communautaire dans la vulgarisation des OMD. Il met en exergue les comportements jugés appropriés à chaque rôle.</p>	30mn	Grille d'identification des rôles Q / R
<p><u>Etape 4 : activités du relais communautaire pour la promotion des OMD à la base</u></p> <p>Le facilitateur dresse avec les participants la liste des tâches assignées au relais communautaire pour la vulgarisation des OMD à la base.</p>	60mn	Cf. notes aux facilitateurs
<p><u>Etape 5 : élaboration du plan local de vulgarisation des OMD</u></p> <p>Le facilitateur élabore avec les participants un modèle de plan local de vulgarisation. Il insiste sur les engagements pour la mise en œuvre du plan d'action.</p>	120mn	Plan local de vulgarisation des OMD
<p><u>Etape 6 : synthèse</u></p> <p>Le facilitateur demande à deux (2) participants volontaires de faire la synthèse sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rôles et comportements attendus du relais communautaire dans la vulgarisation des OMD à la base ; - le contenu du plan de vulgarisation. 	10mn	

<p><u>Etape 7 : enseignements tirés</u></p> <p>Le facilitateur fait la synthèse, met en exergue les enseignements tirés. Il invite les participants à identifier au moins trois (3) bonnes pratiques pour l'opérationnalisation du plan de vulgarisation.</p>	10mn	Padex
<p><u>Etape 8 : retour aux objectifs</u></p> <p>Le facilitateur vérifie le niveau de compréhension et d'assimilation des participants. Il pose des questions sur les différentes séquences et apporte au besoin les réaménagements idoines.</p>	5mn	Padex

ETAPE 2 : NOTES AUX FACILITATEURS

Indications sur le rôle

- choix du thème de vulgarisation
- choix du canal et du groupe cible
- simuler le rôle du relais communautaire : comment il procède pour faire passer son message
- les comportements à adopter pendant la séance de vulgarisation

ETAPE : rôles et comportements du relais communautaire

Rôles	Comportements
Informateur	
Sensibilisateur	
Animateur	
Coordonnateur	
Représentant	
Négociateur	
Facilitateur	
Chargé du suivi	

ETAPE 4 : activités du relais communautaire

Rôles	Tâches
Informateur	<ul style="list-style-type: none"> - spécifier l'information à apporter ; - dresser la liste précise du contenu des messages à vulgariser ; - déterminer les moyens de transmission ; - créer un cadre de concertation inclusif ; - utiliser des techniques de communications adéquates.
Sensibilisateur	<ul style="list-style-type: none"> - susciter l'intérêt ; - faciliter la compréhension - adopter une démarche progressive et participative ; - encourager l'émergence et le maintien d'attitudes favorables à l'utilisation des OMD ; - motiver à intégrer les OMD dans les activités communautaires ; - former des personnes ressources dans le groupe.
Animateur	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser des techniques d'animation adaptées aux communautés ; - développer l'écoute active ; - donner le feed-back ; - prendre le temps d'expliquer clairement le message ; - comprendre la dynamique de groupe ; - savoir surmonter les obstacles à la communication dans la localité.
Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan de vulgarisation et bien réfléchir sur les détails de l'exécution ; - faire une planification coordonnée, un calendrier de travail précis ; - faire un plan de travail (hebdomadaire, mensuel) ; - vérifier si les obligations sont remplies ; - faire des comptes-rendus sur l'état d'avancement des activités, sur le niveau de participation et sur les difficultés rencontrées - avoir l'esprit d'équipe.

<p>Représentant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre la communauté, ses valeurs, ses croyances, ses principes ; - comprendre la dynamique organisationnelle ; - comprendre les besoins et intérêts des communautés ; - défendre les intérêts communautaires ; - se préoccuper des conditions de vie des communautés ; - donner appui et soutien aux communautés pour faire avancer les OMD
<p>Négociateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - partager ses motivations ; - entreprendre des solutions d'intérêt commun ; - créer le consensus au sein du groupe ; - veiller à la transparence et à l'exactitude de l'information ; - gérer les conflits qui peuvent naître des relations au sein du groupe.
<p>Facilitateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre la dynamique de groupes - veiller à une bonne circulation et au partage des informations et des connaissances ; - favoriser un échange fructueux des expériences et du savoir.
<p>Chargé du suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - enrôler la participation des communautés ; - prendre les mesures de suivi nécessaires ; - élaborer un planning de suivi ; - négocier avec les populations les solutions et recommandations ; - faire preuve d'habileté et de patience.

ETAPE 5 : plan local de vulgarisation des OMD

Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Groupes cibles	Canal	message clé	Echéance	responsable	partenaires	Dispositif de suivi-évaluation

ETAPE 7 : bonnes pratiques

Elles portent sur les engagements des principales parties prenantes pour la mise en œuvre du plan de vulgarisation.

SEANCE 6 : SUIVI DES ACTIVITES DE VULGARISATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A la fin de la séance les participants seront capables :

- d'expliquer l'importance du suivi dans l'exécution du programme ;
- d'identifier les éléments à prendre en considération dans le suivi.

ORGANISATION DE LA SEANCE

- présentation des objectifs ;
- jeu de rôle sur l'importance du suivi ;
- éléments du suivi ;
- plénière ;
- synthèse ;
- enseignements tirés – bonnes pratiques ;
- retour aux objectifs.

OUTILS :

- jeu de rôle ;
- grille de suivi.

DUREE : 2h

Séance 6 : suivi des activités de vulgarisation

Progression pédagogique	Durée	Matériel / supports
<p><u>Etape 1 : présentation des objectifs :</u></p> <p>Le facilitateur présente les objectifs et s'assure de leur compréhension par les participants.</p>	5mn	Padex
<p><u>Etape 2 : jeu de rôle sur l'importance du suivi</u></p> <p>Le facilitateur demande à un groupe de participants volontaires de faire une simulation, en deux (2) temps, sur l'importance du suivi d'une activité communautaire.</p> <p>1^{er} temps : montrer l'incidence d'un mauvais suivi ou d'une absence de suivi sur l'activité même si elle intègre les OMD.</p> <p>2^{ème} temps : montrer l'intérêt qu'il y a à mettre en place un dispositif de suivi pour toute activité communautaire.</p>	10mn	Indications sur le rôle
<p><u>Etape 3 : exploitation du rôle</u></p> <p>Le facilitateur commente le rôle avec les participants. Il précise l'importance que revêt le suivi pour toute activité et met l'accent sur la périodicité.</p>	30mn	
<p><u>Etape 4 : témoignages</u></p> <p>Le facilitateur invite les participants à partager leurs expériences en matière de suivi d'une activité communautaire donnée. Cela peut être une réussite ou un échec.</p>	20mn	
<p><u>Etape 5 : éléments du suivi</u></p> <p>Le facilitateur commente la grille de suivi, point par point, avec les participants. Il leur conseille d'avoir un cahier pour le suivi des activités de vulgarisation.</p>	30mn	Grille de suivi

<p><u>Etape 6 : synthèse</u></p> <p>Le facilitateur invite deux (2) participants volontaires à faire la synthèse sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance du suivi ; - les éléments du suivi. 		
<p><u>Etape 7 : enseignements tirés</u></p> <p>Le facilitateur fait la synthèse, met en exergue les enseignements tirés. Il invite les participants à identifier au moins trois (3) bonnes pratiques pour un bon suivi des activités de vulgarisation.</p>	10mn	Padex
<p><u>Etape 8 : retour aux objectifs</u></p> <p>Le facilitateur vérifie le niveau de compréhension et d'assimilation des participants. Il pose des questions sur les différentes séquences et apporte au besoin les réaménagements idoines.</p>	5mn	Padex

Étape 5 : éléments du suivi

Date	Groupe cible	Prévu	Réalisé	Ecart	Analyse
		Qu'est ce qui est prévu	Qu'est qui est obtenu	Quelle différence entre vos prévisions et vos réalisations	Qu'est ce qui explique la différence si elle existe
		Combien	Combien		Quelle (s) solution(s) avez-vous apportée (s)
		Comment avez-vous procédé	Comment		

EVALUATION DE LA FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

À la fin de la séance, les participants seront capables de :

- de donner une appréciation objective sur la session de formation du point de vue de la forme et du fond ;
- d'apprécier les méthodes de travail et les qualité des facilitateurs.

ORGANISATION DE LA SEANCE

- présentation des objectifs ;
- remplissage des fiches d'évaluation ;
- clôture de l'atelier.

OUTILS

- questions / réponses
- questionnaire d'évaluation

DUREE : 50mn

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Progression pédagogique	Durée	Matériel / supports
<p><u>Etape 1 : présentation des objectifs</u></p> <p>Le facilitateur présente les objectifs et s'assure qu'ils sont bien compris par les participants.</p>	5mn	Padex
<p><u>Etape 2 : remplissage des fiches d'évaluation</u></p> <p>Le facilitateur invite les participants à répondre aux questions contenues dans la fiche d'évaluation. Il insiste sur l'intérêt qu'il y a à faire preuve d'objectivité.</p>	30mn	Questionnaire d'évaluation
<p><u>Etape 3 : clôture de l'atelier</u></p>	15mn	

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION

1) A LA FIN DE L'ATELIER, POURRIEZ-VOUS DIRE QUE LES OBJECTIFS ONT ETE ?

- Totalement atteints Partiellement atteints
 Pas atteints du tout

2) LES SEANCES LES PLUS UTILES ONT ETE ?

- Séance 1 Séance 2 Séance 3
 Séance 4 Séance 5

3) A la fin de la formation, que pensez-vous de l'animation pédagogique

- Très satisfait (e) Moyennement satisfait (e)
 Pas satisfait du tout

4) A LA FIN DE LA FORMATION, QUE PENSEZ-VOUS DES OUTILS PEDAGOGIQUES UTILISES ?

- Intéressants Moyennement intéressants
 Pas intéressant du tout

5) A LA FIN DE LA FORMATION, QUE PENSEZ-VOUS DE L'ORGANISATION (hébergement, restauration, matériel, logistique)

.....
.....
.....
.....

6) SUGGESTIONS- PROPOSITIONS

.....
.....
.....
.....